

Responsabilités des citoyens

- ◆ Repérer et répertorier les frênes qui se trouvent sur votre propriété
- ◆ Comprendre les effets de l'agrile du frêne
- ◆ Envisager d'utiliser un traitement, s'il y a lieu
- ◆ Envisager de planter un nouvel arbre
- ◆ Planifier l'abattage de l'arbre, au besoin
- ◆ Demander des conseils à un expert
- ◆ Pour en savoir plus, visitez:
www.inspection.gc.ca/phytoravageurs



Feuillet informatif à conserver



Pour informations,
contactez votre inspecteur municipal au
450-454-6333 poste 23

Municipalité de Saint-Édouard
405-C, montée Lussier
Saint-Édouard (Québec) J0L 1Y0



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

Infestation · Ravage · Menace



***Il arrive
à Saint-Édouard***

L'agrile du frêne



Comment le reconnaître?



Vos options



L'agrile du frêne est un insecte envahissant extrêmement destructeur qui s'attaque aux essences de frêne. Sa présence au Canada a été confirmée à l'été 2002.

L'agrile du frêne a déjà causé la mort d'un grand nombre de frênes en Amérique du Nord et constitue une menace importante pour l'économie et l'environnement des régions urbaines et forestières du Canada. Il s'agit d'un coléoptère de couleur vert métallique mesurant environ 1/2 po de longueur et de 1/8 po de largeur. Son dos est vert métallique, tandis que son abdomen est vert émeraude vif. Son corps étroit et allongé est assorti d'une tête aplatie. Il a des yeux réniformes, généralement noirs.



La description de l'insecte

La larve de l'agrile du frêne est blanche et son corps est aplati. Elle peut atteindre jusqu'à 1 po de longueur. La larve creuse des galeries sous l'écorce, ce qui empêche la sève de circuler et cause la mort de l'arbre.

Un frêne peut souvent sembler en bonne santé alors qu'il est sévèrement attaqué sous son écorce par les larves de l'agrile.

Les signes d'infestation

- ◆ dépérissement de l'arbre
- ◆ éclaircissement de la couronne de l'arbre
- ◆ diminution de la densité du feuillage
- ◆ traces laissées par l'insecte adulte lorsqu'il se nourrit des feuilles
- ◆ prolifération de rameaux sur le tronc
- ◆ fentes verticales sur le tronc
- ◆ petits trous de sortie en forme de D
- ◆ galeries (en S) sous l'écorce remplies de sciure fine



L'agrile du frêne peut effectuer des vols de plusieurs kilomètres, mais un autre facteur important qui contribue à sa propagation est le transport du bois de chauffage, du matériel de pépinière, des arbres, des billes, du bois non écorcé et des copeaux de bois ou d'écorce.

Si vous observez des signes d'infestation sur vos frênes ou si vous prévoyez transporter du bois de chauffage (p. ex., lors d'une excursion de camping, d'un déménagement ou de l'aménagement d'un boisé), communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au 514-283-8888 pour obtenir de plus amples renseignements.



Traitement par injection



Plus tôt vous commencez les traitements, meilleures sont vos chances de sauver votre frêne. Au Canada, trois insecticides sont homologués pour traiter l'agrile du frêne : Confidor, Acecap et TreeAzin™. Le traitement par injection constitue un des principaux outils de lutte contre l'insecte. Vous pourrez ainsi continuer à profiter des bienfaits de votre frêne et de la valeur qu'il ajoute à votre propriété. Il vous en coûtera environ entre 150 et 200 dollars pour faire traiter les arbres aux deux ans.

L'abattage

Lorsque les symptômes d'attaque apparaissent, il est généralement trop tard pour le sauver. Un frêne dont 30 % des branches sont atteintes est considéré comme trop attaqué pour être sauvé. Dans ce cas, il faut le faire abattre sans tarder entre le **1^{er} octobre et le 15 mars** afin d'éviter de propager l'agrile. Comme l'insecte tue les arbres qu'il atteint; les branches sont donc plus susceptibles de tomber, ce qui constitue un danger. Une fois l'abattage terminé, les bûches, tronc et branches doivent être détruits, car les larves qu'ils contiennent émergeront au printemps suivant. Si l'espace le permet, renseignez-vous et remplacez votre frêne par une autre essence qui remplira les mêmes fonctions bénéfiques.